

No 5202

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
L'ÉTAT

DOSSIER
Charles Van der Stappen

acq^{on} d'un groupe de ses oeuvres à l'exposition
au Salon au Printemps.

5202
39 3981 à 3988

NUMÉRO D'ORDRE	DATE DE LA PIÈCE	ANALYSE
		<p>Extrait pour la faide roup 3988. M. D. 7-11-33.</p>

Salon du Printemps

acq^{on} d'œuvres de :

5202

Jy 3991 à 3999 + 3404

No 5202. Salon du Printemps, acquisitions.

NUMÉRO D'ORDRE	DATE DE LA PIÈCE	ANALYSE
3991	Ménard	Œuvre pastorale.
3992	Hermans	À la porte de la cathédrale
3993	"	Le Crucifix
3994	"	Balcons fleuris
3995	"	Souvenir de la Villa Mutter.
3996	Lynen	Œuvre peinte de sujets décoratifs
3997	"	Œuvre peinte de paysages romantiques.
3998	Rommer Well	Les Pavots
3999	Jennis M ^{re}	La Vierge à l'école
3404 4004	Roussan V.	Quête de M ^{lle} - La pin avec Marie José

} Don de l'artiste

Extrait des pièces par
le feu reg 4004.

M. D.

20. X. 39.

202/36

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DIRECTION

Section

N^o 1078

5202

Bruxelles, le 6 janvier 1928.
16, Boulevard de Waterloo
52 Boulevard du Régent.

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

Monsieur le Conservateur en Chef,

Comme suite à votre lettre du 10 décembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai décidé de mettre à la disposition du peintre Maurice DENIS, le tableau "La Vierge à l'Ecole" qui doit figurer à une exposition organisée par l'artiste à la Galerie Giroux.

Pour le Ministre:
Le Directeur Général.

P. Lambotte

1924. — Mod. 288. — A. Gilles

A Monsieur le Conservateur en Chef
des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique

Bruxelles.

5202/35

N° 1686

5202



Bruxelles, le 4.1.28

TÉLÉPHONE 145.75

REÇU en dépôt

GALERIE GEORGES GIROUX

Vente de Collections - Meubles
Antiquités - Tableaux - Bijoux
- - - Expertise - - -

43, BOULEVARD DU RÉGENT, 43
BRUXELLES

CHÈQUES POSTAUX 76,683

de *Mme de*
Beaux arts
by

1 tableau de m. David
"La Vierge à l'Enfant"
prête pour son exposition

Pour gal. G. Giroux
[Signature]

5202/34



GALERIE GEORGES GIROUX

43, Boulevard du Régent, Bruxelles

Bruxelles, le 4 janvier 1928 192

Tél. 145,75

Compte chèques postaux : 766,83

Notre	PG 17692
	référence
Votre	

Monsieur Van Puyvelde , Conservateur en Chef
des Musées Royaux de
Bruxelles

Monsieur le Conservateur en Chef ,

Nous vous prions de bien vouloir remettre à nos
délégués le tableau de Maurice Denis

" La Vierge à l'Ecole "

qui fait partie des collections du Musée de Bruxelles et que vous
avez mis à notre disposition pour la durée de l'exposition person-
nelle de cet artiste dans nos salles , exposition qui s'ouvrira de-
main 5 janvier et se clôturera le 16 janvier .

Il est entendu que nous nous portons responsables
contre tous risques et de " clou à clou " pour une somme de cinquante
mille francs .

En vous remerciant à l'avance , nous vous prions
d'agréer , Monsieur le Conservateur en Chef , l'assurance de notre
parfaite considération.

5202/33

Bruxelles, le 3 janvier 1928.



BEAUX-ARTS, LETTRES
ET BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
CABINET
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Cher Monsieur Van Puyvelde,

Je crois bien faire de vous informer de ce que le Ministre estime qu'il faut mettre le tableau de M. Maurice DENIS à sa disposition pour l'exposition d'ensemble qu'il prépare à la Galerie Giroux.

Veillez donc remettre le tableau dès demain aux ouvriers que M. Colin chargera du transport.

Il faudrait indiquer d'urgence une valeur d'assurance.

Agréez, je vous prie, cher Monsieur Van Puyvelde, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Paul Lambolla

A Monsieur Van Puyvelde,
Conservateur en Chef des Musées Royaux
des Beaux-Arts,
Bruxelles.

5202/32
Bruxelles, le 10 décembre 1927.

5202

Monsieur le Ministre,

La Galerie Giroux, à Bruxelles, sollicite le prêt de notre tableau de Maurice Denis, " La Vierge à l'école ", à une exposition personnelle de ce peintre qui aura lieu dans le courant du mois prochain.

En vous soumettant cette demande, je crois ne pas pouvoir vous conseiller d'y réserver une suite favorable, pour les raisons suivantes: il ne s'agit pas, cette fois, d'un artiste belge, mais d'un artiste étranger dont le Musée ne possède qu'une seule oeuvre et celle-ci serait montrée dans une galerie à Bruxelles, qui n'est pas très éloignée de notre Musée.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts

Bruxelles.

5202/3A



GALERIE GEORGES GIROUX

43, Boulevard du Régent, Bruxelles

*5202 -
Document en minuscule
à approuver
avec attention*

Bruxelles, le 8 décembre 27..... 192.....

Tél. 145,75

Compte chèques postaux : 766,83

Notre	PC 17210
référence	
Votre	

Musées Royaux de
Bruxelles

Monsieur le Conservateur en Chef,

Nous organisons dans le courant du mois prochain, une exposition personnelle du peintre Maurice Denis. Cette exposition groupera de nombreuses oeuvres de toutes les périodes de sa carrière, inédites en Belgique, et la plupart des tableaux du peintre conservés dans notre pays. Cette exposition prendrait un relief plus grand encore si nous pouvions y faire figurer l'oeuvre capitale que conserve le Musée de Bruxelles.

C'est pourquoi, nous venons vous prier d'examiner s'il vous est possible de nous le prêter pendant la période en question. Il va sans dire que nous ferons enlever et ramener au Musée le tableau en question qui serait assuré par nous de " clou à clou " pour la somme que vous nous indiqueriez.

Nous espérons que vous voudrez bien nous donner une réponse favorable et nous vous en remercions à l'avance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conservateur en Chef, l'assurance de notre haute considération.

J. Giroux

5.202

Bruxelles, le 23 mai 1924.

Mon cher ami,

Auriez-vous l'obligeance de me dire si votre Exposition est déjà fermée et quand vous pensez que Notre tableau La Vierge à l'Ecole partira de Paris ? Je vous serais obligé de me faire adresser, pour nos archives, le catalogue de cette Exposition.

Le contrat d'assurance relatif à notre tableau couvre celui-ci contre tous risques de "clou à clou". J'en conclus que quelle que soit la durée de l'exposition, l'assurance ne sera par éteinte avant le retour du tableau dans notre Musée. Veuillez me faire savoir, mon cher ami, que nous sommes bien d'accord, et croyez à mes sentiments tout dévoués.

Conservateur en chef.

A Monsieur Maurice DENIS,
artiste peintre,
Le Prieuré,
SAINT GERMAIN EN LAYE.

20/230
Je vous fais ce petit souvenir en votre honneur.

Mardi 29 - 5-24
tabl. rectifié le 31
mon cher ami, 18. Marie
et place de la Madeleine

Excusez moi. C'est aujourd'hui
seulement que je puis savoir
que le tableau a été expédié.
Moumou: il doit à l'heure qu'il
est, être arrivé.

d'exposition a eu un succès
de public inespéré. Le Musée
a fait de bons recets. Succès de
presse, nul. Succès d'estime, si
vous voulez, puisque mes amis
et mes élèves ont eu l'idée de
m'offrir un banquet...

Encore merci, merci de tout
cœur. Vous avez contribué à
donner l'aura signification à
mon exposition en y accrochant
votre tableau religieux auquel
je tiens tant. A vous
Maurice Weing

Belgique.



Monsieur Pierre Guadet
Conservateur en chef
du Musée Royal de
Bruxelles

5292/23
changer les fiches et le ~~montant~~
des ~~Hermines~~
certaines dois et
non argument

5.002'

5202/27

EMBALLAGE & TRANSPORT D'OBJETS D'ART

MAISON FONDÉE EN 1760

A LA
†
DE LORRAINE

CHENUÉ

EMBALEUR
FOURNISSEUR DES MINISTÈRES

TÉLÉPHONE WAGRAM 03-11 || TÉLEGRAMMES: CHENUTER

5202

PARIS, le 30 Avril 1924.

5, Rue de la Terrasse
(XVII^E)

Registre du Commerce de la Seine N° 27.032

Monsieur FIERENS GEVAERT
Conservateur du Musée Royal
des Beaux-Arts de Belgique
BRUXELLES

Monsieur,

Suivant votre demande et comme suite à ma lettre du 17 courant, j'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus une nouvelle police d'assurance de 50.000 Frs belges, pour le transport de BRUXELLES à PARIS et retour du tableau de Mr Maurice DENIS "La Vierge à l'Ecole".

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me retourner le certificat provisoire que je vous avais établi.

Dans cette attente et bien dévoué à vos ordres, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

Annexe : 1 police

5202

Musees Royaux des Beaux arts de Belgique 5202/26

CABLE ADDRESS: "ERNEST, LONDON."
CODES: BENTLEY'S CODEM., LIEBER, A.B.C. 5TH ED., STANDARD, SCOTT'S 10TH ED.

TELEGRAPH ADDRESS: "ERNEST, STOCK, LONDON."
TELEPHONE NO. 7864 AVENUE (FIVE LINES).

HARTLEY, COOPER & Co., Ltd.

5202

Cooper's Court, Cornhill,

Directors:

- COL. SIR SIDNEY WISHART (CHAIRMAN).
- C. R. BLAND.
- R. H. LINDLEY.
- H. GARRATT.
- W. S. SMITH.
- R. E. FAWCUS.
- W. COOPER.

London, 26th April 1924.

E.C.3. (And at Lloyd's.)

We hereby certify that the following Interest has been declared as attaching to policy or policies of Insurance which we have effected at

Lloyd's (No. 24/887F)



by order and for account of Messrs. Duveen & Walker.

under date of 26th April 1924.

the said policies being

deposited with us for the purpose of recovering any claim that may arise thereon subject

to the usual commission, viz., X Bel Frs. 50,000 on Picture

shipped per Rail &/or Conveyances

from Brussels

to Paris & return.

And we agree to hold the amount recoverable on the said policies so far as the above-named Interest is concerned at the disposal of Messrs. Chemie or their order.

For HARTLEY, COOPER & CO., LTD.

Handwritten signature

Director or Secretary.

In the event of loss or damage involving a claim under this Insurance, notice should be given to the nearest Lloyd's Agent and to Hartley, Cooper & Co., Ltd., Cooper's Court, Cornhill, London, E.C.3.

GOODS

SHIP

AMOUNT DECLARED

1 Picture

p. Maurice Denis

Rail &/or Conveyances. Bel Frs. 50,000. so valued.

Against all risks whatsoever including risk from Domicile to Domicile. Glass Clause. Including War risks as per clause at back.

Valeur en Francs Belges

Monsieur P. Chemie
PARIS



Handwritten mark

5202/25

18/4/24

S. LOZ

Monsieur Chenu

M. Fierens-Gevaert me charge de vous faire parvenir d'urgence la police du Maurice Denys établie en argent français. Vous voudrez bien nous faire parvenir au plus tôt la nouvelle police en francs belges.

Avec nos remerciements agréés, Monsieur Chenu, l'assurance de nos sentiments les plus distingués

SAUVEGARDE
de
L'ART FRANÇAIS

Siège Social :
12, Avenue du Maine

Téléphone : Fleurus 31-46

Chèque postal : Paris 547-27

5922
Paris, le 17 avril 1924
5202/24

La correspondance devra être adressée
à M. le Duc de Trivise
5, Avenue Victor Emmanuel
Paris VIII^e

Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre
télégramme du 17 avril ; Receu poli et assurance
et approbation ministérielle ; veuillez donner instructions
à la maison Cheune pour emballage et transport tableau
à votre disposition.

Le matin vendredi 18, nous nous sommes
entendus avec la maison Cheune, 5 Rue de la
Toursaine Paris, qui a un correspondant à Bruxelles,
Monsieur Monnen, 37 Rue de la Charité qui
tient d'ailleurs d'emballer le beau tableau de
Maurice Denis, au musée de Bruxelles ;

repésentant et à vos ordres, la maison Chevre l'aria
aujourd'hui -

Nous nous occupons des Douanes françaises. c'est
à dire que si nous saurons le jour et l'itinéraire
du colis, nous arisons le Directeur des Douanes, qui
donne les ordres pour que les formalités soient supprimées.

Si vous voulez bien nous dire par dépêche
l'heure du départ, et la gare frontière, nous
agrirons aussitôt - Le mardi de Paris serait peut-être
le meilleur jour?

Avec notre souvenir, vous nos
Sonnellois,

Monsieur le Comenreux culteur

J'ai nos sentiments très

Déferents

Deu de l'année

5202

5202/23

Exposition M. Denis
à Paris

prêtons "La Vierge à
l'école"

5202/22

EMBALLAGE & TRANSPORT D'OBJETS D'ART

MAISON FONDÉE EN 1760

A LA



DE LORRAINE

CHENUE

EMBALLEUR

FOURNISSEUR DES MINISTÈRES

TÉLÉPHONE
WAGRAM 03-11

TÉLEGRAMMES:
CHENUTER

PARIS, le 17 Avril 1924.

5, Rue de la Terrasse
(XVII^e)

Registre du Commerce de la Seine N° 27.032

5202

Monsieur FIERENS GEVAERT
Conservateur du Musée Royal
des Beaux-Arts de Belgique

BRUXELLES

Monsieur,

Mr Maurice DENIS m'ayant communiqué votre lettre du 9 Avril, relative à l'assurance de son tableau "La Vierge à l'Ecole", je me suis empressé de demander à mes Assureurs de LONDRES qu'ils veuillent bien m'établir une nouvelle police, mentionnant la valeur de ce tableau, non en francs français, mais en francs belges et spécifiant qu'en cas de dommage partiel ou total, l'indemnité serait calculée sur la base de 50.000 Frs Belges, quel que soit le cours du change.

Mes Assureurs viennent de me répondre qu'ils ne peuvent établir cette nouvelle police, qu'autant que je leur aurai retourné celle de 40.000 francs français.

Je vous serais donc très reconnaissant de bien vouloir me retourner cette pièce de toute urgence, afin que je la transmette à LONDRES.

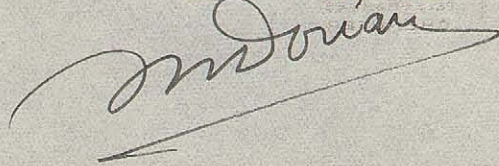
Afin que pendant ce laps de temps, vous ayiez entre les mains un papier vous garantissant que l'assurance de ce tableau est bien couverte, je vous adresse ci-inclus un certificat provisoire d'assurance, que vous conserverez jusqu'à ce que je vous fasse

T.S.V.P.

parvenir la nouvelle police.

Dans l'attente de vous lire et bien dévoué à vos ordres,
veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

P. P. CHENUE



Tierce à l'école
Maurice Denis

Paris 9 avr 1924 5202/21

5202

Monsieur

Mon ami, m^r Maurice Denis
vient de me communiquer votre
lettre. Je suis très contrarié que
l'expéditeur Chemise ne se soit pas
conformé à mes ordres, je assure.
"Les Vierges à l'École" pour la somme
de 3000^{fr} belges, comme vous le demandiez.
Ce dernier m'objecte par téléphone
que leur S^{té} d'Assurance prétendait
ne pouvoir faire cette assurance en
francs belges. Je viens de lui écrire
que m^r Maurice Denis tenant absolument
que votre toile fut garantie pour la
somme que vous avez demandée, il
faut immédiatement le nécessaire et
vous écrire à ce sujet.

m^r Maurice Denis une charge de
vous dire qu'il a été très touché
que votre amicale intervention n'ait
pas retardé l'envoi de cette toile
qui est accrochée depuis ce matin.
Je vous prie d'agréer, Monsieur,
l'expression de mes sentiments les plus
distingués

J. Meyer de Costeray

11 Rue d'Alsace
Paris

5202/100

Bruxelles, le 9 avril 1924.

Mon cher ami,

Le contrat d'assurance qui m'a été remis pour votre tableau La Vierge à l'École ne mentionne qu'une valeur de 40.000 francs. Je suppose bien qu'il s'agit de francs français. Pour ne pas retarder l'envoi du tableau, je n'ai fait, évidemment, aucune objection. Mais vous savez que notre Commission directrice et notre Ministre des Sciences et des Arts ont fixé la valeur d'assurance à 50.000 francs belges. Le cours du franc étant soumis à de constantes fluctuations, je suis donc obligé de faire des réserves et vous prie de vouloir bien me faire parvenir de toute urgence une nouvelle police d'assurance au montant de 50.000 francs belges.

Je vous souhaite un grand succès pour votre Exposition et vous prie de croire, cher ami, à mes sentiments cordialement dévoués.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur Maurice DENIS,
artiste peintre,
Le Prieuré,
SAINT GERMAIN EN LAYE.

5702.

5202/100

Bruxelles, le 9 avril 1924.

Mon cher ami,

Le contrat d'assurance qui m'a été remis pour votre
tableau La Vierge à l'École ne mentionne qu'une valeur de
40.000 francs français

522/19

CHENUÉ

EMBALEUR

5, Rue de la Terrasse

PARIS, 17^e

Certificat d'Assurance

5.10²

Je soussigné Pierre Chenué, Emballeur-Expéditeur, 5, Rue de la Terrasse, Paris, certifie par le présent faire assurer les Marchandises suivantes aux Lloyds de Londres Pour le compte de MUSEE ROYAL des BEAUX-ARTS de BELGIQUE à BRUXELLES



Marques	Números	Nombre de Colis	Nature des Marchandises	Sommes assurées
F.M.	130	1 C/	I tableau "La Vierge à l'Ecole" de Maurice DENIS	50.000 Frs belges
			Assurance couverte sur : Cinquante Mille Francs <u>Belges</u> pour le transport de BRUXELLES à PARIS, clou à clou et <u>retour</u>	

Voit au dos les constats à faire à l'arrivée.

En cas d'avaries aux marchandises ci-dessus, à destination, le réceptionnaire sera tenu, sous peine d'irrecevabilité de la réclamation, de s'adresser, pour les constatations, aux Agents sur la Place, du Plooyes de Londres. En cas d'absence, d'empêchement, ou de refus d'intervention de ces derniers, les procédures d'avaries pourront être suivies, soit devant le Tribunal de Commerce, pour les ports français soit devant le Consul de France, pour les ports étrangers, soit, enfin, à leur défaut devant l'autorité locale compétente.

Les destinataires sont tenus, sous la même sanction, de faire procéder à ces constatations, dans les quinze jours qui suivront celui où la marchandise aura été mise par le transporteur à leur disposition ou à celle de leurs représentants ou mandataires, dans toute espèce que ce délai puisse être supérieur à trente jours, à dater de l'arrivée de la marchandise à destination.

Le rapport ainsi établi, constatant les dommages survenus aux marchandises et estimant leur montant, devra être adressé d'urgence à M. P. Chenue, à Paris, qui se chargera de le transmettre à ses Assureurs à Londres, aux fins de règlement.

Paris, le

4 Avril

1924.



P. P. CHENUE

Indorlan

5202

5202/10

EMBALLAGE & TRANSPORT D'OBJETS D'ART

MAISON FONDÉE EN 1760



CHENUE

EMBALEUR

FOURNISSEUR DES MINISTÈRES

TÉLÉPHONE WAGRAM 03-11 || TELEGRAMMES: CHENUTER

PARIS, le 31 Mars 19 24.

5, Rue de la Terrasse
(XVII^e)

Registre du Commerce de la Seine N° 27.032

Monsieur FIERENS GEVAERT
Conservateur du Musée Royal des
Beaux-Arts de Belgique
BRUXELLES

Monsieur,

Comme suite à ma lettre du 26 courant, j'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus la police d'Assurance du Lloyds de Londres, couvrant le transport de BRUXELLES à PARIS, domicile à domicile et retour, contre tous risques, du grand tableau "Vierge à l'Ecole" destiné à l'Exposition des Oeuvres de Maurice DENIS au Musée des Arts Décoratifs.

Mr de CASTERA que j'ai revu avant-hier Samedi m'a informé que vous étiez d'accord pour que l'on joigne à ce tableau dans la même caisse une seconde toile de Maurice Denis, qui doit être remise par Mr Th. BRAUN à BRUXELLES.

Je vous serais donc très reconnaissant de bien vouloir en avertir Mommen.

Toujours entièrement dévoué à vos ordres, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

P. P. CHENUE

5202/17

5202.

EMBALLAGE & TRANSPORT D'OBJETS D'ART

MAISON FONDÉE EN 1760

A LA
†
DE LORRAINE

CHENUÉ

EMBALLEUR

FOURNISSEUR DES MINISTÈRES

TÉLÉPHONE WAGRAM 03-11 || TÉLEGRAMMES: CHENUTER

PARIS, le 26 Mars 1924.

5, Rue de la Terrasse
(XVII^e)

Registre du Commerce de la Seine N° 27.032

Monsieur FURENS GEVAERT

Conservateur

MUSEE ROYAL des BEAUX-ARTS

de Belgique

BRUXELLES

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu hier la visite de Mr d'AVEZAC de CASTERA, qui m'a transmis la lettre que vous avez écrite, le 20 Mars, à Mr Maurice DENIS, au sujet du grand tableau "Vierge à l'Ecole", ^{destinée à figurer} à l'Exposition des Oeuvres de Mr Maurice DENIS, organisée au Musée des Arts Décoratifs à PARIS, à partir du II Avril prochain.

J'ai immédiatement écrit hier à la Maison MOMMEN & Cie - 37, Rue de la Charité, pour lui dire de se mettre d'urgence en rapport avec vous, au sujet de l'emballage et de l'expédition de ce tableau.

J'ai prié MOMMEN de voir avec vous s'il n'y aurait pas lieu de décadrer ce tableau, d'emballer la toile en une caisse et les quatre morceaux du cadre démonté à part dans une autre caisse, étant donné les grandes dimensions de ce tableau, qui m'ont été indiquées par Mr de CASTERA, environ 4 mètres; mais j'ai bien spécifié à MOMMEN, suivant votre recommandation

T.S.V.P.

CHENUE

(SUITE) N° 2

que la toile ne ^{doit} être à aucun prix roulée.

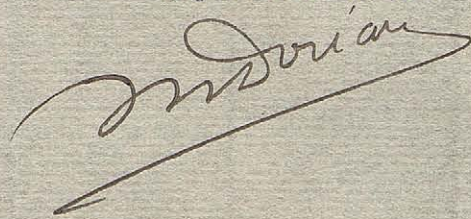
Suivant vos instructions, j'ai demandé à mes Assureurs de m'établir et de m'adresser d'urgence la police couvrant le transport de ce tableau, depuis le moment de son enlèvement au Musée, jusqu'à celui où il y sera remplacé, c'est-à-dire clou à clou.

Dès que j'aurai reçu cette police, je m'empresserai de vous l'adresser, afin que vous puissiez donner l'autorisation à MOMMEN d'enlever le tableau.

Vous pouvez compter sur mes soins habituels pour la manutention et le remballage de cette Oeuvre.

Toujours entièrement dévoué à vos ordres, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

P. P. CHENUE



5202/15

5202

Bruxel les, le 26 mars 1924.

I annexe.

Denis
"Vierge à l'école"
5202.

Mon cher Thomas,

Je ne vois pas d'inconvénient à placer la Bénédiction du Yacht dans la caisse qui contiendra le tableau du Musée. Le chiffre d'assurance que tu indiques (15.000 francs belges), me paraît raisonnable. Tu voudras donc bien faire porter le tableau de Maurice Denis au Musée, le plus vite possible. Préviens Maurice Denis que nous sommes d'accord et dis-lui que j'attends toujours ses instructions pour l'envoi de la Vierge à l'École que je ne pourrai expédier qu'en échange de la police d'assurance.

Bien amicalement.

A Monsieur Thomas Braun,
Avocat,
rue des Chevaliers, 23
BRUXELLES.

5202

5202/15

RUE DES CHEVALIERS, 23

Mon cher ami,
voici une lettre de
Maurice Denis.

Jusqu'à tout prêt à
lui rendre l'affirmation
de te confier la
Bénédiction du yacht
→ moyennant sérieuse
assurance (15000 ?)

Bonne nuit
à tous

25 Mars

5202.

Bruxelles, le 20 mars 1924.

Mon cher ami,

Je reçois à l'instant ^e votre approbation ministérielle pour le prêt de votre tableau La Vierge à l'École, et je suis heureux de vous communiquer tout de suite cette bonne nouvelle.

Ainsi qu'il est d'usage, l'oeuvre devra être assurée par vous contre tous risques, depuis le moment de son enlèvement de la cimaise au Musée jusqu'à celui où elle y sera replacée. La valeur d'assurance a été fixée par la Commission directrice et par M. le Ministre à 50.000 francs belges (cinquante mille). La police d'assurance devra nous être remise avant le départ du tableau. Comme je vous le disais également dans une précédente lettre, tous frais, d'emballage, de transport, etc. sont à votre charge, tant à l'aller qu'au retour.

Veuillez me faire savoir, mon cher ami, quand vous comptez faire prendre le tableau; j'espère que celui-ci pourra rester encore le plus longtemps possible au Musée.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments tout dévoués.

A Monsieur Maurice DENIS,
artiste peintre,
Le Frieuré,
Saint Germain en Laye.

5202/43

5202

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 14 mars 1924
16, Boulevard de Waterloo

ADMINISTRATION
DES
Beaux-Arts, des Lettres
et des
Bibliothèques publiques

DIRECTION

e Section

N° 38048.

JCAM

Monsieur le Conservateur en chef,

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

Comme suite à votre lettre du 4 mars dernier, J'ai l'honneur de vous faire savoir que je vous autorise à prêter à l'Union Centrale des Arts Décoratifs, à Paris, pour l'exposition totale de l'oeuvre de Maurice Denis, qui aura lieu en avril-mai de cette année, le tableau intitulé : " La Vierge à l'école " .

Je suis d'accord avec la Commission directrice du Musée pour fixer la valeur d'assurance au chiffre mentionné dans votre lettre précitée.

Le Ministre ,

Procy

à Monsieur le Conservateur en chef

du Musée royal des Beaux-Arts de Belgique.

1923. — Mod. 366. — A. Gilles.

5202

Germaine 13 Mars
1924.

Cher Monsieur et Ami,

Vous m'avez très reconnaissant du
résultat obtenu. La Vierge à l'École
viendra donc à mon exposition. J'espère
que vous y viendrez aussi, et que vous me
ferez l'honneur de visiter cet ensemble
de travail de ma vie. Dès que j'aurai l'
avis favorable du Ministre, qui ne fait
pas pour moi l'ombre d'un doute, je
viendrai Cherbourg, l'expédition des Musée
de Nbrs Décoratifs; qui se mettra en rapport
directement avec vous par l'emballage qui
sera comme le reste, assurance et transports,
à mes frais.

Merci encore, et croyez
à mes sentiments bien sympathiques et
dévoués

Maurice Denis

5202

5202/44

Bruxelles, le 4 mars 1924.

Monsieur le Ministre,

L'Union Centrale des Arts Décoratifs à Paris organise en Avril-Mai de cette année au Pavillon de Marsan, une exposition totale de l'oeuvre de Maurice Denis. L'artiste aimerait ~~voir~~ voir figurer son tableau du Musée de Bruxelles La Vierge à l'École. La Section de l'Art Moderne, en sa séance du 1er mars, vient d'autoriser le prêt de cette oeuvre. La valeur d'assurance fixée par elle est de 50.000 francs. Les frais de transport, d'emballage, etc. seraient évidemment à charge de l'artiste.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien me faire savoir le plus tôt possible, si vous approuvez le prêt de ce tableau.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,

BRUXELLES.

Bruxelles, le 4 mars 1924.

Cher Ami,

La Commission directrice du Musée vient seulement de se réunir. Je lui ai fait part de votre désir et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'elle a accueilli favorablement votre demande. Notre collègue a fixé le prix d'assurance à 50.000 francs belges. Les frais de transport, d'emballage, etc. seraient évidemment à votre charge, ainsi qu'il est d'usage. Mais vous devez savoir aussi, mon cher ami, que cette décision est subordonnée à l'approbation ministérielle. J'écris donc tout de suite à notre Ministre des Sciences et des Arts et je vous communiquerai aussitôt sa réponse, qui, j'espère, sera favorable.

Croyez, je vous prie, à mes sentiments les meilleurs et tout dévoués.

A Monsieur Maurice Denis,
artiste peintre,
Le Prieuré
Saint Germain en Laye.

5202

5202/9

Hermain 29 février 24

Cher Monsieur et Ami,

Je ne vous ai pas remercié de votre
aimable lettre. Je suis tellement
occupé par les morceaux de décora-
-tion que j'espère finir pour mon expo-
-sition... Je trouve à peine le temps de réunir
mes valeurs dispersées : un demi anneau
en est chargé; d'ailleurs, très heureusement
et Metman fera, si vous le jugez bon, toutes
les démarches pour obtenir votre Vierge à
l'École - que vous ne m'avez pas refusée;
Avez-vous espoir que nous aboutirons?
Qu'il faut-il faire pour réunir?

A vous très cordialement

Maurice Deuts

L'exposition ouvrira le 11 Avril

Art moderne

5202/8

5202. le 31 Janvier

1924. LE PRIEURÉ
SAINT GERMAIN-EN-LAYE

ammi

Mon cher Fierens-Gevaert,
L'Union Centrale des Arts Décoratifs
organise en avril-mai une expo-
sition totale - ou à peu près - de
mon œuvre, de 1889 à 1924. J'ai nec-
-essairement faire venir la berge à l'École
du Musée de Bruxelles, si toutefois
vous n'y voyez pas d'objection.
Suffit-il que j'aie votre consente-
-ment? Y a-t-il d'autres for-
malités? Faut-il faire inter-
-venir le Ministère des Beaux-Arts?
Les frais de transport et d'assu-
-rance seraient à ma charge. Pour
le retour, je me demande si je
ne pourrais le recueillir, mais le tableau
à l'Exposition belge qui doit

au Pavillon de Marsan,
succéder à la miennue: ainsi
la Vierge à l'École reviendrait
chez vous avec le groupe des
Tableaux belges. Mais c'est là
un détail.

L'essentiel est que vous
m'autorisiez et que vous
m'indiquiez la marche à
suivre.

Mille remerciements
cher Maurice, Filles Gevaert,
et très cordialement à
vous
Maurice Denis

2608, 76

L. & C. GREGOIR

EXPÉDITEURS

47-49-51, Rue Van Mevel

BRUXELLES (Maritime)

Donné 5205/6

23-5-22

Embver son caisse
habillée
avec des fleurs

Place du Bourgeois

J. A. Mathan

5202/1
Société Royale de Philanthropie de Bruxelles

HOSPICE DES AVEUGLES

86^{me} TOMBOLA ANNUELLE 1914-1915

organisée en vertu de l'autorisation spéciale des Pouvoirs Publics

CINQUANTE
Centimes



CINQUANTE
Centimes

106.00
Le siège de la Tombola est établi, 142, Boulevard du Midi.
Les dons y sont reçus avec reconnaissance.

Pour le Conseil d'Administration :

Le Président,
Paul DE GROUX.



Le tirage la tombola aura lieu le 20 janvier 1915

Imp. N. De Bremaeker-Wauts.

Société Royale de Philanthropie de Bruxelles

HOSPICE DES AVEUGLES

86^{me} TOMBOLA ANNUELLE 1914-1915

organisée en vertu de l'autorisation spéciale des Pouvoirs Publics

CINQUANTE
Centimes

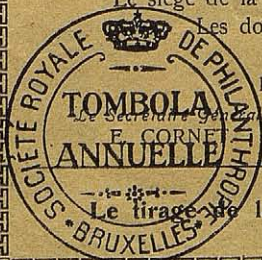


CINQUANTE
Centimes

Le siège de la Tombola est établi, 142, Boulevard du Midi.
Les dons y sont reçus avec reconnaissance.

Pour le Conseil d'Administration :

Le Président,
Paul DE GROUX.



Le tirage la tombola aura lieu le 20 janvier 1915

Imp. N. De Bremaeker-Wauts.

La « Vierge à l'école »

On vient de placer au Musée moderne l'admirable tableau du peintre français Maurice Denis, « La Vierge à l'école », acheté par le gouvernement au Salon de l'année dernière.

Sur la demande de l'artiste et avec l'autorisation de la commission des musées, l'œuvre, qui a beaucoup voyagé à l'occasion de plusieurs expositions, a été rentoilée. L'opération a parfaitement réussi. Maurice Denis est venu en personne procéder à quelques petites retouches nécessitées par cette opération.

Le grand artiste français, répétons-le, a passé à Bruxelles les deux jours de la Pentecôte et a visité longuement l'exposition d'art

religieux, où son envoi fut considérable et très remarqué.

Maurice Denis a été très frappé de l'importance des sections étrangères et il compte, l'année prochaine, organiser une nouvelle exposition au pavillon de Marsan en s'inspirant du programme de l'exposition belge.

Est exposé également au Musée moderne un beau torse, œuvre de feu le peintre Agneessens, offert en don par la sœur de l'auteur.

7/20 mardi 19 Juin * 1912

12-3-12 5202/5

5202

expédié le 12.3.12

Monsieur M^mommen

Comme suite à votre entretien verbal au sujet du
rentoilage du tableau de Maurice Denis, j'ai l'honneur de vous
faire connaître que vous pouvez faire le travail moyennant-
au prix de 50 frs ^(maximum) convenu entre nous.

^{Veillez noter}
~~Il est à remarquer~~ que ce travail devra se faire au Musée
dans l'atelier du restaurateur ou du praticien.

Veillez agréer, Monsieur M^mommen, l'assurance de mes senti-
ments les plus distingués

Le Secrétaire

8 mars 1912

5202/4

5202.

reféré le 8-3-12

Cher Monsieur

Veillez je vous prier passer un des jours au Musée
des Beaux-arts pour y examiner un tableau de Maurice Denis
"la Vierge à l'école" qu'il faut rentoiler

~~Il y aura lieu~~ après examen de l'oeuvre de faite parve
nir à Monsieur Hierens le ~~dévis~~ de ~~ce~~ opération. travail

Veillez croire cher Monsieur à me ssentiments les
plus distingués

M. Mommens
à Bruxelles

5202/3

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 23 janvier 1912.

ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

No 31208.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

~~ANNEXE~~

Messieurs,

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ROYAUME DE BELGIQUE
DÉPART. DES BEAUX-ARTS
le 24 JANV. 1912
Sous le N°

En réponse à votre communication du 16 août, j'ai l'honneur de vous prier d'assurer le placement dans les galeries du Musée des diverses oeuvres en faveur desquelles votre collègue a émis un avis favorable. Toutes ont été mises à votre disposition, l'acquisition de celles au sujet desquelles la décision du gouvernement était subordonnée à votre décision a été réalisée. Il y aurait lieu de les porter à l'inventaire des collections de l'Etat.

M. Ch. Hermans a tenu à offrir au gouvernement les quatre peintures qui ont été choisies dans l'ensemble qu'il avait exposé. L'artiste a désiré que sa générosité ne fût pas connue avant l'acceptation de ses oeuvres par votre collègue, afin de ne pas sembler chercher à entrer ainsi plus facilement au musée. A cette heure, rien ne s'oppose plus à ce qu'il soit mentionné que les tableaux sont des dons de l'auteur.

Agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture,
à Bruxelles.

1911-8314. — G. Piquart.

5202/e

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

Bruxelles, le 16 août 1911

SECRETARIAT.

N°

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le } 18-8-11

Expédié le

Monsieur le ministre

Comme suite à votre lettre
des 27 juillet
nous avons l'honneur de
vous faire connaître que
notre Collège a émis un
avis favorable à l'achat
deux collections de
peintures de tableaux divers.

A la porte de la Cathédrale
de Crucifix, Balcon fleuris
et Sacristie de la ville
mattei, de M. Charles
Hermann
Le Peintre de Sceptes décoratives
et Le Peintre de Paysages romans
tiques, de M. A. Lynen
Les Pavots de M. le Blaise Roumer
La Vierge et l'Enfant de M.
Maurice Devis,
La Vie Pastorale de M. René
Ménard.

Tout en appréciant le travail
de M. H. Thomas, notre
Collège n'a pas eu de voir
émette une vote favorable
à l'achat de nos galeries
de son tableau : Le Tableau

Exercice 19

Loi du Article

Allocation		
Crédit au		
Liquidation		
<u>Disponible</u>		

Chapitre N°

Prévision		
Crédit au		
Liquidation		
<u>Disponible</u>		

révisé. La C. D. a exprimé
le vœu que cette œuvre fût
complète de et intégralement
artistique lui fut présentée
à la première occasion.

Le secrét. le prés.

P.S

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 27 juillet 1911.

5202/1

No 31208.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

Messieurs,

ANNEXE

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement a fait ou est disposé à faire, en vue de l'enrichissement du Musée moderne, certaines acquisitions d'œuvres exposées au dernier Salon de Printemps, organisé par la Société royale des Beaux-Arts.

Il a demandé et obtenu l'autorisation de faire exécuter par Mr. Victor Rousseau une réplique de son buste de la Princesse Marie-José commandé par L.L.M.M. le Roi et la Reine.

Un grand nombre d'œuvres de Mr. Charles Hermans, anciennes et récentes, ayant été groupées dans ce salon, le Gouvernement se trouve en mesure de mettre à la disposition de votre collège quatre œuvres de cet artiste;

A la Porte de la Cathédrale (procession de la Semaine Sainte à Séville), le Crucifix (idem), les balcons fleuris (procession à Grenade), gouache, et Souvenir de la villa Mattei.

J'ai réservé pareillement, en vue des collections du Musée si celui-ci veut bien les admettre, deux ouvrages de Mr. Amédée Lynen, Le Peintre de sujets décoratifs et le Peintre de paysages romantiques, un tableau de Mr. Henri Thomas, la table réservée, et les Pavots de Mlle Alice Ronner.

Deux artistes étrangers, Mr. René Ménard et Mr. Maurice Denis, ont consenti des conditions spéciales pour la vente de leurs toiles, la Vie pastorale, et la Vierge à l'école, si elles peuvent être admises au Musée de Bruxelles. La Vie pastorale est une réduction et une variante de l'un des grands panneaux exécutés par l'artiste.. pour l'Ecole de Droit, à Paris.

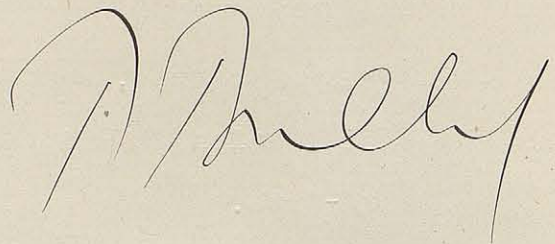
Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me faire connai-

A la Commission directrice des Musées ^{royaux} de Peinture et de Sculpture,
à Bruxelles.

tre les décisions de votre collègue en ce qui concerne les œuvres énumérées ci-dessus.

Agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Mellé', written in a cursive style.

Bruxelles, le 27 juillet 1911

A la Commission directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture
Bruxelles

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement a fait ou est disposé à faire, en vue de l'enrichissement du Musée moderne, certaines acquisitions d'oeuvres exposées au dernier Salon de Printemps, organisé par la Société royale des Beaux-Arts.

Il a demandé et obtenu l'autorisation de faire exécuter par Mr Victor Rousseau une réplique de son buste de la Princesse Marie-José commandé par L.L.M.M. le Roi et la Reine.

Un grand nombre d'oeuvres de Mr Charles Hermans, anciennes et récentes, ayant été groupées dans ce salon, le Gouvernement se trouve en mesure de mettre à la disposition de votre collègue quatre oeuvres de cet artiste;

A la Porte de la Cathédrale (procession de la Semaine Sainte à Séville) le Crucifix (idem), les balcons fleuris (procession à Grenade), gouache, et Souvenir de la villa Mattei.

J'ai réservé pareillement, en vue des collections du Musée si celui-ci veut bien les admettre, deux ouvrages de Mr. Amédée Lynen, Le Peintre de sujets décoratifs et le Peintre de paysages romantiques, un tableau de Mr Henri Thomas, la table réservée, et les Pavots de Melle Alice Ronner.

Deux artistes étrangers, Mr René Ménard et Mr. Maurice Denis, ont consenti des conditions spéciales pour la vente de leurs toiles, la Vie pastorale, et la Vierge à l'école, si elles peuvent être admises au Musée de Bruxelles. La Vie pastorale est une réduction et une variante de l'un des grands panneaux exécutés par l'artiste.. pour l'Ecole de Droit, à Paris.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me faire connaître les décisions de votre collègue en ce qui concerne les oeuvres énumérées ci-dessus.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.
Le Ministre (s) Pouillet

187, av. P. Polsson. Forest le 29. mars 1919

RECEVU
LE 25 MARS 1919
M. CHAUVIN
BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ
D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE
DE BRUXELLES

M. Ch. Fereus,

Je viens de puis mon
praticien de remettre soit lundi
prochain le buste de la Petite
Princesse Marie - José destiné
au Musée de Sculpture. J'espère
que grâce à tes bons soins, celui-
ci soit déposé en lieu sûr et
attendant qu'on permette son
placement dans la Salle.

L'ac. j'espère un moment
Parlant de cette livraison, lundi
ou mardi dernier.

Bien cordialement à toi.

Dr Victor Rousseaux

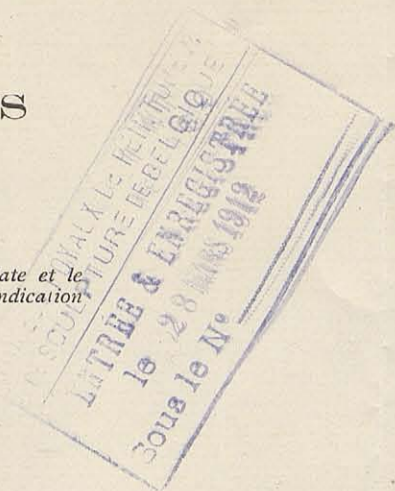
MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 26 mars 1912 .

N^o 31208.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE



Messieurs,

A la date du 27 juillet 1911, je vous ai fait connaître que le Gouvernement était disposé à faire exécuter par M. Victor Rousseau une réplique de son buste de la Princesse Marie-José appartenant à LL.MM. le Roi et la Reine.

Cette réplique a été exécutée et l'artiste a été autorisé à la faire transporter dans les locaux du Musée pour être soumise à votre acceptation.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des Musées
royaux de peinture et de sculpture, Bruxelles.

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 4 décembre 1911.

No 24475.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

Messieurs,

Répondant à votre lettre du 17 novembre 1911, n° 5202, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il a été constaté que l'esquisse en cire, de la fontaine " St Georges " par feu Ch. Van der Stappens, ne présentait pas les conditions de conservation voulues pour pouvoir figurer durablement au Musée. Cette esquisse a été exécutée en bronze afin d'être préservée d'une prompt destruction.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

Paul Painlevé

A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de sculpture, e/v.

Imprimé le 5 X 1911
5202

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT

N^o 5202

ANNEXE

Bruxelles, le 17 novembre 1911 190

Exposé le 21-9 1911 J.S.

Monsieur le Ministre

Prière de rappeler, dans la réponse, la date
et le numéro de la présente

—<—>—

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous sommes enfin en possession des huit oeuvres de feu le sculpteur van der Stappen, annoncées à notre Collège par votre lettre du 25 juillet de cette année n^o 24475. La Commission directrice a émis un avis favorable à l'entrée de ces huit oeuvres dans les galeries du musée. Nous devons vous faire remarquer que votre lettre précitée signalait sous le numéro 8, un Saint Georges, esquisse pour une fontaine, en cire Or le Saint Georges qui nous a été remis est en bronze.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président

René Guerry

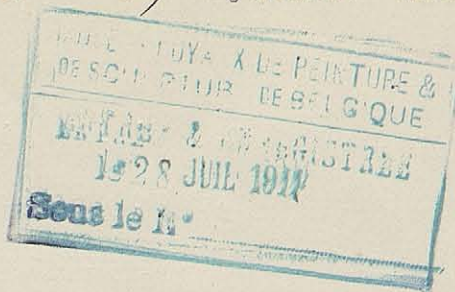
Arbeerman

*M*onsieur Poullet

Ministre des Sciences et des Arts

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 25 juillet 1911.



No 24475.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

Messieurs,

~~ANNEXE~~

Des expositions rétrospectives de l'oeuvre de feu Charles Van der Stappen ayant été organisées récemment à Bruxelles, l'attention de mon Département s'est portée sur l'opportunité d'acquérir certains ouvrages, notamment au point de vue d'une représentation plus complète de cet artiste dans nos collections nationales. C'est ainsi qu'il a été procédé lors des expositions qui ont suivi la mort de Paul De Vigne et celle de Julien Dilliers

Mon Département a acquis globalement de M^e Veuve Van der Stappen une série d'oeuvres dénommées ci-après et que j'ai l'honneur de mettre à la disposition de votre collègue.

1. Ompdrailles, esquisse, coulée en bronze, du groupe qui est au rond-point de l'Avenue Louise.
2. Nourricière d'humanité, marbre.
3. Baigneuse, statuette en bronze.
4. Buste de Jean Portaels, à couler en bronze.
5. Mon oncle le Jurisconsulte (id.) Il existe un exemplaire de cet ouvrage, don de Mr. Edmond Picard au barreau de la Cour de Cassation.
6. Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front, Statue à exécuter en bronze.
7. Aimez-vous les uns les autres, esquisse à exécuter en bronze.
8. St. Georges, esquisse pour une fontaine, en ~~cire~~ *bronze*.

La veuve de l'artiste a désiré se réserver le droit de reproduire ces ouvrages à concurrence de six exemplaires. Je n'ai pas vu d'inconvénient à lui laisser ce droit, dont il est

A la Commission directrice des Musées royaux
de peinture et de sculpture.

douteux qu'elle ait l'occasion d'user.

Je vous prie, Messieurs, de bien vouloir examiner ces ouvrages au point de vue de leur admission dans les collections du musée.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

